

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMPTE DE GESTION BUDGET ZAE CAPCIR

Séance du 8 avril 2024  
Dûment convoqué le 25 mars 2024

En l'an 2024, le lundi 8 avril 2024 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (23)** : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, P. BLANQUE, A. BOUSQUET, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, C. LANDRIEU, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, F. MARTIN, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, M. SANTANACH, A. TAHOCS, S. VAILLS.

**Absents (3)** : F. DESCLAUX, C. NOLIN, P. RIU.

**Pouvoirs (10)** : H. BAUDET (à A. HUG), M. BLANC (à F. MARTIN), P. CAMPS (à A. TAHOCS), C. DELIAS (à M. RIFF), LE TOAN-BARES (à J.-L. DEMELIN), D. MARIN (à P. BATAILLE), F. OMAHSAN (à J. GARRABE-POUGET), P. PETITQUEUX (à M. POUDADE), S. PONSAS (à A. LUNEAU), G. VICENS (à C. LANDRIEU).

Secrétaire de séance : Jean-Louis DEMELIN.  
Acte n° : CCPC-2024099-09

### Rapport

**VU** l'art. D. 2343-5 du CGCT ;

**CONSIDERANT** que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur,

**CONSIDERANT** les montants arrêtés et présentés suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	4 225,62€	77 752,89€
Report 2022		231 060,06 €
<b>Résultat 2023</b>		
Excédent à reporter	304 587,33€	

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	3 632,80€	10 140,04€
Report 2022	369 479,01€	

Résultat 2023	
Déficit à reporter	362 971,77€

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

- Le compte de gestion ;
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :  
Transmis en sous-préfecture le :  
Document exécutoire à compter du :

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**

